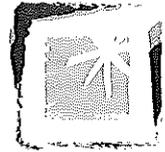


**N° DEL/2023-092**



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

## **Séance du 09 octobre 2023**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**L'an deux mille vingt-trois, le 09 octobre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.**

**Nombre de conseillers en exercice : 40**

**Date de convocation : 02 octobre 2023**

#### **PRESENTS (31)**

**Délégués titulaires (29)** : M. FERRÉ Charles, Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

**Délégués suppléants (2)** : M. BARDOT Claude, M. DELACOURT Alain.

#### **ABSENTS EXCUSES**

M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOUILLON Ludivine, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. LACROIX Laurent, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. VERBRUGGE Dominique, M. ZANETTI Fernand.

#### **Pouvoirs (9)** :

M. BESSEAU Jean-Claude a donné procuration à M. COQUILLAUD Nicolas,  
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. FERRÉ Charles,  
M. CHAUMEIL Romain a donné procuration à M. PETIT Christophe,  
M. CONTINSOUZA Nicolas a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,  
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. DATIN Yves,  
M. LACROIX Laurent a donné procuration à M. VILLA Olivier,  
Mme RIVET Murielle a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia,  
M. ROSSIGNOL Philippe a donné procuration à M. BRETTE Gérard,  
M. ZANETTI Fernand a donné procuration à Mme AMOREIRA Jeanne-Marie.

**Secrétaire de séance** : M. COQUILLAUD Nicolas.

**OBJET** : **Marché de fournitures – Conteneurs d'apport volontaire pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables.**

M. le Président expose que, suite à la délibération du 12 décembre 2022 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé la mise en œuvre de la redevance incitative par le déploiement de points de proximité, la Communauté de Communes a lancé le 31 juillet un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L.2124-2, R2124-2 et R.2161-2 à 5 du Code de la Commande Publique, pour la fourniture de conteneurs d'apport volontaire pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande mono attributaire par lot, passé en application des articles L2125-1, R2161-1 à 5 et R2162-13 et 14 du Code de la Commande Publique, composé de 3 lots :

- Lot 1 – Fourniture et livraison de conteneurs d'apport volontaire pour les ordures ménagères résiduelles, les déchets recyclables en colonnes aériennes.
- Lot 2 – Fourniture et livraison de conteneurs d'apport volontaire pour les ordures ménagères résiduelles, les déchets recyclables en colonnes semi-enterrées.
- Lot 3 – Fourniture et livraison de conteneurs d'apport volontaire pour les ordures ménagères résiduelles, les déchets recyclables en colonnes enterrées.

La durée initiale du marché est d'un an, reconductible tacitement 3 fois.

Les bons de commandes sont susceptibles de varier sur la durée initiale de l'accord-cadre dans les limites suivantes :

LOTS	MONTANT MINIMUM DE COMMANDE	MONTANT MAXIMUM DE COMMANDE
Lot 1	Sans	500 000 € HT
Lot 2	Sans	90 000 € HT
Lot 3	Sans	60 000 € HT

La date limite de remise des offres était fixée au 13 septembre 2023 à 12h00.

La Commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie le 25 septembre 2023 afin de procéder au choix de l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection définis (Valeur technique de l'offre : 60% et prix des prestations : 40%).

La CAO a décidé de déclarer le lot n°1 sans suite pour des motifs tirés de l'intérêt général, au regard du changement dans la définition du besoin du pouvoir adjudicateur. Ce changement concernera les caractéristiques techniques des colonnes ordures ménagères. Un nouvel appel d'offres a donc été lancé le 28 novembre 2023.

Les offres retenues par la Commission d'appel d'offres sont :

- Lot n°2 : SULO France, pour un montant de 71 668,00 € HT, sur la base du détail quantitatif estimatif ;
- Lot n°3 : SULO France, pour un montant de 54 188,00 € HT, sur la base du détail quantitatif estimatif.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 35 voix pour et 5 abstentions :**

- **Autorise** M. le Président à signer les accords-cadres avec les entreprises suivantes :
  - Lot n°2 : SULO France (35220- Saint Jean sur Vilaine), pour un montant estimatif de 71 668,00 € HT,
  - Lot n°3 : SULO France (35220 - Saint Jean sur Vilaine), pour un montant estimatif de 54 188,00 € HT,et tout document afférent à cet objet ;
- **Dit** que les crédits sont et seront inscrits au budget.

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 5

**Extrait certifié conforme,  
Lapleau, le 10 octobre 2023  
Le Président,**

  
  
Communauté de Communes  
du Carrefour Épinette Morédières

**Charles FERRÉ**

Carrefour de  
l'Épinette  
19550  
Lapleau  
05 55 27 69 26